

# L'EUROPE EN BREF



Lettre d'information bimensuelle de la délégation  
Auvergne - Rhône-Alpes à Bruxelles



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

N°57 du 1<sup>er</sup> juin 2018

## UNE

### CULTURE, ÉDUCATION, JEUNESSE : NOUVEL ÉLAN



La Commission propose [de nouvelles mesures](#) pour progresser dans la construction de l'espace européen de l'éducation, renforcer l'autonomie et l'implication des jeunes ainsi qu'une nouvelle dynamique pour la culture.

Ces nouvelles initiatives présentées par la Commission le 22 mai visent sur le plan de l'éducation à renforcer la mobilité des jeunes en situation d'apprentissage grâce à la reconnaissance mutuelle automatique des diplômes et des périodes d'études à l'étranger. Il s'agit également de favoriser la fréquentation de l'enseignement préscolaire grâce à des systèmes d'éducation et de d'accueil de qualité des jeunes enfants. L'accent est mis en outre sur l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères.

Par ailleurs, une communication générale aborde d'autres aspects de [l'espace européen de l'éducation](#) à mettre en place d'ici 2025 tels que la carte d'étudiant européenne à concrétiser d'ici 2021, et les futures universités européennes bâties sur des réseaux d'universités existantes.

Sans attendre le déploiement de cette initiative en 2021, la Commission lancera des projets pilotes en 2019 et 2020 dans le cadre du programme Erasmus+. En ce qui concerne la jeunesse, la stratégie présentée par la Commission (2019-2027) vise à rendre plus autonomes les jeunes et à les impliquer davantage dans les politiques de l'UE notamment en favorisant de nouvelles formes de participation.

Enfin, le nouvel agenda européen pour la culture proposé par l'Exécutif européen fait la part belle au patrimoine culturel sur lequel le public doit être sensibilisé et pour lequel un plan d'action est annoncé fin 2018. Sont envisagés également un soutien aux industries culturelles et créatives en lien avec la politique industrielle ainsi qu'à la mobilité des artistes. Sur ce sujet on notera d'ailleurs

que le commissaire européen en charge de l'Éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport, [Tibor Navracsics](#), s'est déclaré ouvert à un « Erasmus de la culture » intervenant devant les ministres [réunis en Conseil le 23 mai](#) et répondant à l'appel de certains États membres dont la France.

## ARTICLES

### DÉCHETS : HARO SUR LES PRODUITS PLASTIQUES À USAGE UNIQUE



Après les sacs plastiques, la Commission s'attaque aux déchets marins produits dans l'Union européenne, en proposant [des mesures](#) positives pour les océans, les consommateurs et les entreprises.

La Commission européenne a publié, le 28 mai, une [proposition](#) de directive pour lutter contre le déploiement des produits plastiques à usage unique dans les mers. En effet, 70% des déchets marins sont constitués par 10 de ces produits. Il est proposé soit de les interdire sauf à ce qu'ils soient en matériaux recyclables (cotons-tiges, couverts, assiettes, pailles, bâtonnets mélangeurs pour boissons et tiges pour ballons), soit de limiter leur utilisation au niveau national (récipients alimentaires et gobelets pour boissons).

Par ailleurs, les industriels auront l'obligation de nettoyage et de sensibilisation sur la gestion des déchets ainsi que dans la conception et l'étiquetage de leurs produits.

Enfin, les États devront sensibiliser sur la gestion de ces déchets. Le Vice-président à l'Emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité, [Jyrki Katainen](#), s'est dit convaincu que « cette directive va inciter l'industrie et les consommateurs à s'orienter vers des solutions plus durables pour lutter contre les déchets marins et adressera un signal clair en faveur des innovateurs ».

### PREMIERS RÉSULTATS POSITIFS POUR L'ANNÉE DU PATRIMOINE CULTUREL



Les bénéfices engrangés par l'Année européenne du patrimoine culturel donnent des idées pour le futur.

[L'Année européenne du patrimoine culturel](#) a été lancée pour encourager « les citoyens européens à découvrir et explorer le patrimoine afin de renforcer le sentiment d'appartenance à un espace européen commun ».

Concrètement, les États membres sont invités à labelliser des initiatives et actions de leur territoire en faveur du patrimoine commun. La Commission, de son côté, devait publier fin mai la liste des [29 projets sélectionnés](#) qui se partageront 5 millions d'euros suite à l'appel à propositions spécifique lancé fin 2017 dans le cadre du [programme Europe créative](#).

Alors que l'initiative n'est pas encore à mi-parcours, la présentation de son état d'avancement par la Commission européenne le 16 mai dernier devant les eurodéputés a révélé un premier bilan positif. 310 événements labellisés au niveau européen pour les 4 premiers mois de l'année et 2700 événements et initiatives au niveau national -dont plus de 300 pour la France- ont réuni 1 million d'Européens pour ce début d'année 2018.

Pour la Commission « l'Année européenne du patrimoine culturel est en ligne avec ses objectifs ». Surfant sur la vague du succès enregistré, la Commission a d'ailleurs pleinement intégré le patrimoine culturel dans son [nouvel agenda européen pour la culture](#) (voir autre article dans ce numéro).

Pour visualiser l'ensemble des projets labellisés dans la région, il suffit de cliquer [sur la carte](#).

## NON-RESPECT DE LA DIRECTIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT



**La France n'ayant pas adopté les mesures nécessaires, la Commission européenne saisit la Cour de Justice.**

La France a présenté à la Commission européenne le 13 avril dernier les [plans d'action](#) destinés à contrer la procédure d'infraction à la directive sur la qualité de l'air ambiant à laquelle elle a été soumise. 5 d'entre eux concernent des territoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Commission n'a pas été convaincue par ces plans, qui ne lutteraient pas suffisamment contre le dépassement d'émissions de dioxyde d'azote et va donc déposer un recours auprès de la Cour de justice de l'Union européenne contre la France mais aussi l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Exécutif européen a adopté dans la foulée des [mesures](#) pour aider ces pays à lutter contre la pollution atmosphérique due à la circulation routière et à l'activité industrielle.

## L'EUROPE EN MOUVEMENT



**Après le volet social présenté en mai 2017 et celui sur les carburants alternatifs en novembre 2017, la Commission européenne a présenté le 17 mai 2018 le [3<sup>ème</sup> volet du « Paquet mobilité »](#), un ensemble de propositions en faveur d'une mobilité durable, sûre, connectée et propre.**

Ces mesures concernent principalement les émissions de CO2 des nouveaux poids lourds, qui devront diminuer de 30% d'ici 2030, à compter de 2019 pour les plus de 16 tonnes et de 2022 pour les autres. Cette régulation sera incitée par un système de crédits en faveur des constructeurs.

Concernant la sécurité routière et afin d'atteindre l'objectif d'une diminution de moitié des accidents graves sur les routes, la Commission propose un [plan stratégique](#), contenant notamment des évolutions législatives sur les [dispositifs de sécurité](#) des véhicules et l'extension de la directive sur la sécurité des infrastructures routières aux réseaux fréquentés en Région.

Pour ce qui est du déploiement de véhicules connectés et automatisés, la Commission encourage la mise en place d'une [stratégie](#) visant à répondre aux enjeux de sécurité et le développement d'une filière européenne à la pointe.

Il s'agit également de mettre en place un environnement numérique dans le transport de marchandises, via le déploiement de la [transmission électronique](#) de documents et la [simplification des procédures](#) pour les projets d'infrastructures transfrontaliers sur les corridors européens.

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE: LE NOUVEAU RÈGLEMENT ADOPTÉ



**Après l'approbation du Parlement européen en avril, les Etats membres ont adopté formellement le 22 mai le nouveau règlement en matière d'agriculture biologique.**

Le texte issu de l'accord en trilogue de juin 2017 met en place un cadre révisé pour la production, l'étiquetage et la commercialisation des produits biologiques et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

[Le Commissaire à l'agriculture, Phil Hogan, a salué l'adoption de nouvelles règles](#) pour ce secteur en plein essor - + 125% en valeur marchande au cours des dix dernières années - mais dont « la croissance risquait d'être compromise par des règles qui n'étaient plus adaptées à l'usage prévu ». Le nouveau règlement élargit le champ des produits concernés, introduit une possibilité de certification de groupe pour les petits exploitants et prévoit que les produits importés de pays tiers devront également respecter la réglementation européenne (principe de conformité) ou provenir d'un pays ayant obtenu un accord d'équivalence. Les exploitations mixtes qui produisent à la fois des denrées conventionnelles et biologiques restent autorisées sous conditions. Le système de contrôle prévoit une inspection physique annuelle et la possibilité pour les opérateurs ayant démontré une bonne application de la réglementation pendant trois ans, d'espacer les contrôles de 24 mois.

Enfin, l'instauration de seuils de déclassement en cas de contamination involontaire des produits par des résidus de pesticides est repoussée à une éventuelle proposition en 2025.

## EUROPE ET NUMÉRIQUE : DES PERFORMANCES À AMÉLIORER



**Le dernier indice relatif à l'économie et à la société numérique ([DESI](#)) est connu : il fournit des pistes de progression pour le futur et surtout confirme l'urgence à achever le marché unique numérique.**

Pour suivre les évolutions des États membres en matière de transformation numérique, la Commission a mis au point le « Digital Economy and Society Index » ([DESI](#)), qui, publié chaque année, permet une photo précise des avancées en matière de numérique sur l'ensemble du territoire de l'Union. Il compare la connectivité, les compétences numériques, l'utilisation d'Internet, la transformation numérique des entreprises et des services publics, les investissements du secteur etc.

Les derniers [chiffres](#) indiquent qu'en dépit du terrain gagné par le numérique, les progrès accomplis ne permettent pas à l'Europe de rattraper les meilleurs élèves de la classe au niveau mondial. Les écarts entre États membres ne disparaissent pas non plus.

Il faut donc achever le marché unique numérique dans les meilleurs délais, augmenter les investissements et également « redoubler d'efforts pour combler le déficit de compétences numériques » comme l'a déclaré [Mariya Gabriel](#), commissaire en charge de l'Economie et la société numériques ».

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE : MODERNISATION DES RÈGLES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Les États membres ont approuvé le 22 mai, [la révision de la législation sur les déchets](#) en adoptant de nouvelles mesures en faveur de l'économie circulaire.

L'objectif est de diminuer au maximum la mise en décharge et l'incinération des déchets en favorisant la réutilisation et le recyclage.

Concernant les déchets municipaux, leur taux de recyclage devra atteindre 65% d'ici 2030 et la mise en décharge, 10 % maximum de la quantité totale produite d'ici à 2035. En ce qui concerne les déchets d'emballage, leur taux de recyclage devra atteindre jusqu'à 85%, notamment pour les papiers et cartons. Les déchets ménagers dangereux seront collectés séparément d'ici 2022 ; il en ira de même pour les biodéchets en 2023 et pour les textiles en 2025.

Enfin, les producteurs d'emballage seront en charge de la fin de vie de leurs produits. Il ne manque plus que l'étape de la publication au Journal Officiel de l'Union européenne pour que ces mesures soient applicables dans l'ensemble des États-membres.

## RUBRIQUES



### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### SOUTIEN À L'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE COHÉSION

Pour soutenir la diffusion d'informations sur la politique de cohésion et favoriser sa meilleure compréhension, un [appel à propositions](#) est lancé jusqu'au 28 juin prochain.

Un budget de 5 millions d'euros sera réparti entre les projets sélectionnés.

L'appel précise que les contenus et la mise en œuvre respecteront « la parfaite indépendance éditoriale des acteurs concernés ».

Toutes les informations pour candidater sont disponibles [ici](#).

## SOUTIEN À DES ACTIONS ET ÉVÈNEMENTS SUR L'EUROPE EN FRANCE

La Représentation en France de la Commission européenne vient de lancer [un appel à propositions](#) pour des initiatives de démocratie participative sur l'Europe en France et des actions pédagogiques menées en anticipation des élections européennes de 2019.

Des contributions forfaitaires comprises entre 10 000 euros et 45 000 euros seront allouées aux projets retenus.

La date limite pour candidater est le 25 juin.



### L'EUROPE À VOTRE PORTÉE

**Vous cherchez à financer un projet dans le domaine de l'environnement ?**

L'appel à propositions LIFE 2018 a été publié. Retrouvez le [ici](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours, recherches de partenaires et consultations publiques de la Commission européenne.

Pensez également à consulter les appels à projets du site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#).



### DICO DE L'EUROPE

« NUTS »

Mise au point dès les années 1970, la nomenclature des unités territoriales statistiques ([NUTS](#)) répertorie l'ensemble des régions européennes pour permettre la collecte d'informations et la comparaison entre elles.

Elle comprend 3 catégories selon des seuils démographiques spécifiques (104 grandes régions économiques, 281 régions de base pour l'application des politiques régionales et 1348 « petites régions ») et son fonctionnement est réglé par un [Règlement](#), qui permet notamment la mise à jour du classement en fonction des évolutions économiques des Régions. Auvergne-Rhône-Alpes est classée parmi les grandes régions d'Europe.

C'est [sur les NUTS 2](#) qu'est basée depuis 1988 l'allocation des fonds structurels, Auvergne et Rhône-Alpes étaient jusqu'à la fusion, classées dans cette catégorie.



## BRUXELLES DANS NOTRE RÉGION



### UN PROJET EUROPÉEN AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est au cœur d'un projet ERASMUS+ dont la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCIR) d'Auvergne Rhône-Alpes est chef de file, en partenariat avec son homologue italienne du Piémont, Unioncamere Piemonte.

Ce projet, intitulé « [Alpprentissage](#) » vise à promouvoir l'apprentissage auprès des PME en Auvergne- Rhône-Alpes et au Piémont, à travers le développement de sites dédiés et de campagnes d'information. Pour la France, le site <https://www.ierecrute1apprenti.fr> regroupe toutes les informations utiles aux PME souhaitant recruter un apprenti (législation, réglementation) ainsi que des logiciels spécifiques (simulateurs de coûts, bourse de recrutement), et des témoignages d'entreprises.

Ce projet s'inscrit en droite ligne des travaux de [l'alliance européenne pour l'apprentissage](#) (EAfA) auxquels la CCI Auvergne-Rhône-Alpes contribue. Pour mémoire, l'EAfA est une plateforme lancée en 2013 qui rassemble des Etats et acteurs de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP), des Régions, des chambres de commerce et des entreprises, avec pour objectif de renforcer la qualité, l'offre et l'image de l'apprentissage en Europe, et d'encourager la mobilité des apprentis.

Contact : [m.beyet@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:m.beyet@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)



### CONCOURS L'EUROPE AGIT DANS MA RÉGION : CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

**Ce vendredi 25 mai s'est déroulée à l'Hôtel de Région à Lyon la cérémonie de remise des prix du Concours « L'Europe agit dans ma région » en présence de Yannick Neuder, Président du Jury et Vice-président de la Région.**

Durant ce concours, six classes de lycées professionnels se sont attachées à valoriser des projets du territoire régional financés par les fonds européens. La grande gagnante est la classe professionnelle transport - logistique du lycée Gabriel Voisin de Bourg-en-Bresse qui partira donc en voyage à Bruxelles. À l'occasion de la cérémonie de remise des prix, les classes participantes et les partenaires de cette initiative ont été réunis aux côtés du Vice-Président délégué à l'Enseignement supérieur, à la recherche et aux fonds européens, Yannick Neuder, qui présidait le jury, de la Vice-présidente déléguée aux Lycées, Béatrice Berthoux, ainsi que de Sylvie Guillaume et de Michel Dantin, députés européens, d'Alain Van Raek, gestionnaire de programmes à la Commission européenne et d'Alain Réguillon, président de la Maison de l'Europe.

Finalement, face au succès de cette première édition, cette initiative sera reconduite afin de sensibiliser toujours plus de jeunes à l'apport de l'UE dans nos sociétés et dans nos vies quotidiennes.

[Pour en savoir plus...](#)

## NOTRE RÉGION À BRUXELLES



### DÉFENDRE LE PASTORALISME, VERS UN PLAN LOUP EUROPÉEN ?

**80 parlementaires européens et nationaux ainsi que des représentants d'éleveurs étaient réunis au Parlement européen le 15 mai avec la Commission européenne, dans le cadre d'une réunion organisée à l'initiative de Michel Dantin et José Bové sur l'épineux sujet de la co-existence.**

La région Auvergne-Rhône-Alpes, concernée au premier chef par une forte inflation des dommages causés aux troupeaux par les attaques de loups récurrentes, était bien représentée avec la participation de plusieurs parlementaires dont Emilie Bonnivard, conseillère régionale et députée de la Savoie et Michel Savin, sénateur de l'Isère, ainsi que la présence de Fabrice Pannekoucke, conseiller régional délégué aux vallées de montagne et maire de Moûtiers.

Les échanges ont mis en lumière le fossé qui persiste entre les institutions en charge de faire appliquer la législation relative à la protection de la faune sauvage - Directive Habitats et Convention de Berne- et la perception du terrain sur l'insuffisance des mesures de prévention disponibles ainsi que le besoin urgent d'une réflexion conjointe constructive visant à mieux outiller les éleveurs et préserver un modèle d'élevage qui est aussi le garant du maintien de la biodiversité et des paysages dans les territoires concernés.

---

**Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles**

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

**[Ecrire à la délégation](#)**